

MAIRIE DE SAINT-JORY

DECISION

N°2024-30

Marché public de travaux

Lot n°08 avenant n°04 – Plomberie – Chauffage – Ventilation
Réaménagement d'un bâtiment communal en Maison de la Culture
2019-05.

Le Maire de la Commune de Saint-Jory,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 12 décembre 2023 déléguant au Maire certaines attributions du conseil, et notamment "**De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget**";

DECIDE

Art. 1 – Suite au marché cité en objet, notifié le 08/01/2020, il est nécessaire de conclure un avenant.

Art. 2 – L'avenant N°04 du lot 08 « Plomberie – Chauffage – Ventilation » a pour objet la réalisation de travaux supplémentaires. Il est demandé par la maîtrise d'ouvrage la fourniture et la pose d'un évier sur plan vasque au sein de l'office de la salle des poutres.

Art. 3 – L'incidence financière est + 3 387.50€ hors taxes, soit – 17.10% d'écart introduit par l'avenant.

Fait à Saint-Jory, le 18/10/2024


La Maire (Haute Garonne)
DENOUMON Victor

Publié le : 19/11/2024